

d'Elgin-ouest (M. Casey), je me suis procuré un état que je soumettrai à la chambre, et qui, je l'espère, soulagera d'un grand poids l'esprit de l'honorable député. Le député d'Elgin-ouest a demandé, à la dernière session, un état comparatif des dépenses imprévues du département, faisant voir les dépenses de l'année 1876 et celles de l'année dernière.

Je vois, maintenant, que dans tout autre article que celui dont parle l'honorable député, il y a eu une très forte augmentation. Ainsi, les dépenses pour journaux qui étaient de \$745, en 1876, étaient de \$400, soit une faible réduction.

M. LANDERKIN : Le peuple lisait à cette époque.

M. COLBY : Il choisissait ses propres journaux.

M. CASEY : De quel ministère parle l'honorable ministre ?

M. BOWELL : Du Conseil privé.

M. COLBY : Je vais répondre à l'honorable député. En 1876, les dépêches télégraphiques coûtèrent \$358 ; en 1888, elles coûtèrent \$2,300. Le port des lettres coûtait \$63, en 1876, et \$260, en 1888, et de même pour les autres items que je citerai, si on le veut. Les frais des lunchs, en 1876, était de \$1,000, et en 1888, \$144.38 ; ainsi sous le rapport de la gourmandise, à la crèche publique, les honorables messieurs ont dépassé de beaucoup leurs successeurs au pouvoir. Cela explique, peut-être, le fait que, dans ce ministère, l'année dernière, on a eu besoin d'une bien faible quantité de désinfectants, la valeur d'une piastre, je crois. Pendant que j'en suis sur cette question, je dirai que si les dépenses de ce ministère ont augmenté, la besogne est aussi considérablement augmentée. D'après la déclaration du sous-ministre, la besogne est aujourd'hui dix fois plus considérable. Les dépenses du ministère ont doublé depuis 1876, mais la besogne, j'en suis sûr, a quadruplé ou quintuplé, et même plus que cela, d'après l'estimation du sous-ministre. Mais l'appétit des ministres a été grandement dépassé par l'appétit de leurs prédécesseurs.

M. LANDERKIN : Je rappellerai à l'honorable ministre que les ministres d'alors avaient à nourrir une opposition affaîmée.

M. CASEY : Je n'ai pas compris si le ministre avait établi la comparaison des dépenses pour les journaux, pour tous les ministères, ou pour le sien seulement.

M. COLBY : Pour le mien seulement.

M. CASEY : Je ne trouve pas dans le rapport de l'auditeur général de cette année, un état du coup total des abonnements aux journaux dans les divers ministères ; mais j'ai consulté les comptes et je veux traiter cette question pour tous les ministères. La dépense du Conseil privé, comme l'a dit l'honorable ministre, était \$259.75, pour les journaux canadiens ; \$31.35, pour les journaux américains, et \$151.73, pour les journaux européens. J'ai examiné à la hâte les abonnements aux journaux canadiens, et je vois qu'ils coûtent, pour les divers ministères réunis, au delà de \$6,000. Je n'ai pas besoin de donner les chiffres exacts. Je suppose que l'on peut mettre un tiers de ce chiffre pour les journaux anglais et européens, ce qui fait,

M. COLBY.

pour les divers ministères, entre \$8,000 et \$10,000. J'ai déjà protesté, je proteste et je protesterai encore l'année prochaine si l'on n'apporte pas de réponse à cette dépense exagérée. Il est tout à fait absurde de penser que le ministre ou son secrétaire ont le temps de lire tous ces journaux, et même qu'ils se donneraient cette peine, si cela était possible.

Pour qui, alors, sont-ils reçus ? Pour l'usage seul des commis des départements, qui devraient être occupés durant leurs heures de travail, ou pour l'usage des visiteurs, auxquels on ne devrait pas donner ces avantages. J'ai déjà soutenu et je maintiens encore, qu'il est nécessaire d'avoir une collection de journaux canadiens que les départements pourraient consulter, pour voir ce qu'on dit des affaires publiques et départementales dans différentes parties du pays. Il est, sans doute, nécessaire que le gouvernement sache ce que l'on dit de lui et de ces affaires publiques, et pour cela, il faut une collection de journaux canadiens ; mais on peut douter qu'il soit nécessaire de recevoir autant de journaux américains ou européens. Il devrait n'y avoir qu'une collection pour tous les départements, et elle devrait être placée dans un lieu accessible à tous les ministres et secrétaires, et là, on pourrait se renseigner sur l'esprit de la presse. De fait, je crois qu'on m'a suggéré un bon moyen l'autre jour : c'était qu'un département quelconque fût choisi, et qu'on chargât un ou deux commis d'un bon jugement de parcourir les journaux et d'en découper tous les écrits se rapportant aux différents départements pour les transmettre ensuite aux départements intéressés. Je soumettrai au ministre que le bureau du Conseil privé serait le meilleur endroit pour mettre ce projet à exécution, et que s'il engageait un ou deux commis, et ne prenait qu'une collection de journaux canadiens, au lieu de treize ou quatorze collections, puis, s'il faisait en sorte que tous les écrits touchant les affaires publiques fussent découpés et envoyés aux départements respectifs, il y aurait beaucoup d'argent d'économisé, et les départements seraient beaucoup mieux renseignés. Je ne prétends pas que ce soit le gouvernement actuel qui a inauguré la coutume de s'abonner aux journaux ; cette coutume s'est introduite plusieurs années avant l'avènement au pouvoir du présent gouvernement et de ses prédécesseurs. Aucun gouvernement n'est à blâmer pour cette coutume, mais un gouvernement peut être blâmé pour la manière dont la chose est faite.

Les abonnements des divers départements aux journaux canadiens diffèrent considérablement. Ceux du bureau du gouverneur général s'élèvent à \$281 ; Conseil privé, \$259 ; justice, \$700 ; milice, \$681 ; secrétaire d'Etat, \$681 ; intérieur, \$648. Relativement au département de l'intérieur, il est sans doute nécessaires qu'il s'occupe de tous les journaux publiés dans le territoire sur lequel s'étend son action, et, cependant, ses dépenses d'abonnement sont moindres que celles de plusieurs autres départements ; celles du département des finances s'élèvent à \$779. J'espère que le président du Conseil privé prendra en considération ce moyen qui lui est suggéré, et qu'il consultera les chefs des différents départements, pour voir s'il ne pourrait pas établir dans son département un bureau d'informations ou bureau de la presse.

Examinons maintenant les sommes payées pour abonnements aux journaux anglais ou américains.